



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 28 mai 2024

Les « DPP », comment ça marche ? Suivez le [lien](#)
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

Les questions de la CFE-CGC

Remboursement matériel / télétravail

Est-ce qu'un agent qui a fait une demande de remboursement de frais de télétravail fin 2020, donc il y a plus de 3 ans, peut de nouveau demander le remboursement de nouvelles factures ? Par exemple, un autre écran et fauteuil pour une éventuelle 2eme résidence de télétravail, ou pour le renouvellement du matériel informatique.

Comme indiqué dans la fiche Next :

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr2_2308904/le-teletravail , l'accompagnement financier lié à l'équipement en télétravail correspond à une participation de 50% à hauteur d'un remboursement de 300€ sur 3 ans. Pour les personnels ayant déjà obtenu le remboursement de leurs frais d'équipement, la période des 3 ans court à compter de la date de remboursement de ces frais.



Question 7028 / Ecrêtement des heures

Quel est le nombre d'heures écrêtées en 2023 ?
- en fin de trimestre avec la répartition H/F et par direction métier
- en fin de journée avec la répartition H/F et par direction métier

Réponse de la DRH : « Un point sera fait ultérieurement sur ces questions. »
Qu'en est-il ?

Nous travaillons actuellement sur ce sujet afin de pouvoir revenir vers vous lors de la réunion des délégués du personnel prévue en juillet conformément à l'engagement pris.



L'analyse CFE-CGC:

Pour ceux qui ont suivi, on la pose à chaque fois cette question. Peut-être une réponse en juillet... lors d'une DPP même pas planifiée.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 28 mai 2024

Les questions de la CFE-CGC

Question 7025 / Confidentialité EOP, notamment après retour du SHD

Lorsque le collaborateur coche la case "pas d'accord avec l'EOP", le manager à la vision sur tout l'EOP et les commentaires en cours de l'agent.

Le SHD peut donc lire tous les commentaires fait par le collaborateur, notamment sur le fait de ne pas valider l'EOP... Quel plan d'action prévoyez-vous pour corriger ce dysfonctionnement ?

Réponse de la DRH : « Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point. »

Qu'en est-il ?



Question 7023 / Il apparaît qu'il y a eu un grand nombre d'erreur pour l'identification des SHD et AH –

Est-ce que tout est régularisé et stabilisé ?

Réponse de la DRH : « Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point. »

Qu'en est-il ?



Les réponses de la DRH

Si le collaborateur ne souhaite pas que son SHD prenne connaissance de ses commentaires, il doit utiliser la fonctionnalité « bloc-notes privé ». Les commentaires renseignés dans cette section ne sont pas visibles par le manager.

L'analyse CFE-CGC:

Cette fonctionnalité ne semble pas claire dans le Guide managérial. Ni même existante... Nous ajouterons la définition suivante dans notre futur guide EOP => Contorsionniste : « salarié ou agent de la CDC, acrobate, spécialisé dans les contorsions. »

Les SHD identifiés dans le cadre du processus EOP sont les responsables de structures (identique à celui visible dans l'organigramme Next). Si le manager qui doit effectuer l'entretien n'est pas identifié comme responsable de structure alors c'est au manager qui reçoit l'action (en général le N+2) d'effectuer une délégation.

Concernant l'AH, l'identification a été effectuée en amont de la campagne par les RHM. Il y a eu des modifications à la marge pendant la campagne suite à des mobilités récentes ou des absences mais ce sont les cas classiques qui peuvent arriver en cours de campagne et ce n'est pas lié à des problèmes d'identification.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 28 mai 2024

Les questions de la CFE-CGC

Mobilité

Quelle est la procédure réelle appliquée par les RH pour une mobilité (réception des candidatures, sélection, entretiens, communication des CV aux managers, échanges entre les services RH/mobilité, etc.) ? Nous constatons que certains RH ne regardent pas le CV avant d'échanger avec le candidat. Lors de l'échange, le RH semble découvrir à la fois le profil et la fiche de poste... Les réponses négatives sont trop rarement envoyées, et sans motif de refus ni axes d'amélioration.



L'analyse CFE-CGC:

Oui en effet c'est important. Indispensable même, et pourtant c'est trop rare. Il y a trop de failles dans ce process de recrutement, trop de passe-droits, de postes « soi-disant » réservés, de copinage et de clientélisme. Nous serons aux côtés des collaborateurs en démarche de mobilité et soupçonnant ce type de dérives.

Apprentis

Combien de recrutement d'apprentis ont été réalisés en 2023 ? et quelles prévisions 2024 ?

Apprentis bis

Prévoyez-vous de recruter plus d'apprentis pour compenser les non-renouvellements des CDP ?



L'analyse CFE-CGC:

Le point CUEP du 12 juin n'a pas permis d'avoir une réponse à cette question. Il s'est soldé par une attitude de blocage de la part de la Direction, et le Budget n'a été voté par aucune organisation syndicale.

Les réponses de la DRH

La fiche Next dédiée à la mobilité reprend les grandes étapes du process :
https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_21244/comment-faire-une-mobilite-professionnelle
Il est important que des retours soient faits aux candidats, ce qui est normalement le cas, ce point sera rappelé.

Il y a eu 230 recrutements d'apprentis en 2023 et à ce stade 4 en 2024. Nous n'avons pas l'ensemble des prévisions pour 2024.

Un point du CUEP du 12 juin sera consacré au budget 2024 et aux effectifs dans le cadre de l'exécution budgétaire.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 28 mai 2024

Les questions de la CFE-CGC

Question 7036 / Au CUEP du 24 juin 2020, une demande avait été faite pour que soit établi un tableau de suivi de tous les recours individuels déposés les deux années précédentes devant les juridictions (tribunal administratif, cour d'appel, prud'hommes, tribunaux civils), et ce pour tous les types de personnels (salariés, fonctionnaires, CDP, stagiaires), avec les motifs des demandes et les décisions rendues. Ce tableau aurait été présenté à une commission ad hoc du CUEP, par exemple en commission emploi formation, puis de manière régulière ensuite.

Réponse, alors, de la DRH :

Le Directeur des ressources humaines du Groupe et de l'EP — Paul PENY :

Se déclare favorable à un point annuel sur les contentieux individuels parallèlement à l'élaboration du bilan social.

Le Responsable du département de la gestion des personnels et de la transformation des outils RH — Bruno MARS

Se rapprochera de DJF pour satisfaire cette demande.

Qu'en est-t-il de ce dispositif à ce jour ?

Réponse de la DRH : « Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point. »

Qu'en est-il ?

Places en crèche

La commission a été réalisée début avril. Combien de personnes sont sur la liste d'attente ? Quel est le délai d'attente pour avoir une place ?



Les réponses de la DRH

Il y a eu 3 contentieux clôturés en 2023 concernant des salariés :

1 concernant le déroulement de la carrière et 2 concernant la discipline / fin de contrat

L'analyse CFE-CGC:

C'était la 2^e fois que cette question était posée, nous n'aurons donc jamais le tableau de suivi annuel demandé ?



Un point sur la campagne d'attribution des places en crèche sera réalisé en commission action sociale le 16 juillet.

Il y a 39 berceaux attribués cette année (hors renouvellement) pour 126 demandes validées, c'est-à-dire répondant aux conditions pour bénéficier d'une place en crèche.

L'analyse CFE-CGC:

Et nous sommes saisis régulièrement par ces jeunes parents qui ont eu un énième refus de place en crèche...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 28 mai 2024

Les questions de la CFE-CGC

Pesée de poste

Pouvez-vous nous communiquer la procédure pour « demander » une pesée de poste ainsi que les critères d'évaluation de la légitimité de la demande ? (demande individuelle et/ou demandée par la hiérarchie et/ou appuyée par la hiérarchie et/ou demandée par les services RH, etc. ?)

Quels sont les critères de revalorisation des salaires pris en compte lors d'une pesée de poste ? (sur marché interne, et sur marché externe basé sur quelle étude et selon quelles modalités ?)

Les réponses de la DRH

Une présentation sur ce thème est prévue lors de la prochaine réunion des DPP le 24 juin

L'analyse CFE-CGC:

Nous vous partagerons cette « présentation » lors de notre prochain Essentiel DPP, si par chance un document « officiel » nous est soumis...



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 28 mai 2024

Les questions de la CFE-CGC

Question de janvier 6981 et 7020 : Congés/CET/JO

- 6981 : Le décret n°2024-15 du 9 janvier 2024 portant modification du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale précise que son plafond reste fixé à 60 jours mais une dérogation est faite pour le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un compte épargne-temps au terme de l'année 2024, en le fixant à 70 jours au lieu de 60.

Ceux qui avaient épargné plus de 60 jours sur leur CET au terme de l'année 2023, suite aux dispositions de 2020 prises en raison de la pandémie du Covid-19, pourront placer au maximum 10 jours au terme de l'année 2024 ;

Les années suivantes, les jours ainsi épargnés excédant le plafond global de 60 jours peuvent être maintenus sur le compte épargne-temps ou être consommés selon les modalités définies aux articles 3-1 et 5 du décret du 26 août 2004 susvisé.

La CDC compte-t-elle étendre ce dispositif aux personnels de la CDC (aux publics puis aux personnels privés) et à quelle échéance ?

- 7020 : Le décret est paru pour la FPE, accordant 10 jours de CET supplémentaires en 2024 dans le cadre des JO, pouvez-vous nous confirmer qu'il sera appliqué à tous les personnels de la CDC ? A quelle date communiquerez-vous ? Quelles seront les modalités appliquées (augmentation du plafond à 70 jours, conservé ou non dès 2025 ?) ?

2 réponses de la DRH depuis :

- « Nous sommes en attente de la publication du texte concernant la fonction publique d'Etat. Une fois le texte publié, la CDC se mettra en ordre de marche pour l'appliquer, étant précisé que la mesure concerne la campagne d'alimentation des CET qui se tiendra en fin d'année 2024 uniquement. »

- « Une analyse est en cours concernant l'arrêté du 22 février 2024 créant des dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques »

Qu'en est-il à ce jour ? Quand l'information sera-t-elle donnée aux équipes ?

Les réponses de la DRH

Ce point sera abordé avec les délégués syndicaux de l'Etablissement Public le 10 juillet.



L'analyse CFE-CGC:

Cette communication arrivera quand même tard. Pourquoi la Direction ne s'est pas mise en situation de se conformer aux textes plus tôt ? Nous avons, vous le voyez, posé cette question à plusieurs reprises, les mois ont passé, et toujours rien, à part un « on verra plus tard »...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Soyez-en certains, la CFE-CGC ne faiblira pas et continuera de porter vos questions !



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbdine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr